



Pour les enfants
de **4** à **12 ans**



Dispositif
GRATUIT

Assurance obligatoire

Nombre de séances

10 × 
1 heure

Tout savoir sur « J'apprends à nager »,
informations et inscriptions sur :

www.sports.gouv.fr/J-apprends-a-nager

TAMPON DE L'ORGANISATION

© Ministère des Sports - Création graphique : BCOMIS - Crédit photo : JoySi/Stock - Ne pas jeter sur la voie publique.

➔ POUR ÉVOLUER DANS L'EAU EN TOUTE SÉCURITÉ



**J'APPRENDS
À NAGER**

POUR LES 4 - 12 ANS

POUR PLUS D'INFORMATIONS, CONSULTEZ LES SITES

www.sports.gouv.fr
www.ffnatation.fr





Chaque enfant qui entre en classe de 6^e doit savoir lire, compter, écrire... et nager !

Le dispositif national

« **J'apprends à Nager** » s'inscrit dans le cadre du plan interministériel « **Aisance aquatique** ».

Il permet aux enfants de découvrir le milieu aquatique et d'y évoluer en toute sécurité. Il s'adresse principalement aux enfants des quartiers prioritaires et des zones rurales.

Ce dispositif vise plusieurs objectifs :

- appréhender le milieu aquatique dès 4 ans ;
- savoir nager à l'entrée en 6^e ;
- pratiquer des activités aquatiques et nautiques en toute sécurité ;
- prévenir les noyades.

L'opération « J'apprends à nager » est financée par le ministère des Sports.

Deux formules d'apprentissage :

1

Acquisition de l'aisance aquatique pour les enfants de 4 à 5 ans.

2

Apprentissage de la natation pour les enfants de 6 à 12 ans.

- Le stage se déroule pendant les vacances scolaires, le week-end ou lors des temps périscolaires ;
- La durée minimum est de 10 heures et peut être divisée en séances de 30 minutes à 1 heure selon le niveau et l'âge des enfants ;
- Le groupe est composé de 15 enfants maximum ;
- À l'issue du stage, le passage du test Sauv'nage est proposé aux pratiquants de 6 à 12 ans uniquement, afin de valider leurs compétences.